

Le 3 août 2012

Communiqué

Rappel du produit anti-verrue URGO VERRUES TENACES

En accord avec l'ANSM, les laboratoires Urgo, procèdent à un rappel du produit URGO VERRUES TENACES distribué dans les pharmacies depuis avril 2012. Cette mesure intervient à la suite de plusieurs accidents liés à la causticité de ce produit lors de son utilisation.

URGO VERRUES TENACES est indiqué pour traiter les verrues sur les mains, les pieds et la plante des pieds chez les adultes. Ce produit contient de l'acide monochloroacétique. Il est fabriqué par la société Temmler. Sa distribution est assurée en France par les Laboratoires Urgo.

La décision de rappel du produit fait suite à plusieurs accidents qui ont entraîné des brûlures. Ces derniers sont notamment liés à une manipulation par des enfants et à une utilisation inappropriée du produit. Les brûlures surviennent immédiatement après utilisation du produit.

Ces accidents ont soulevé des doutes sur l'efficacité du bouchon de sécurité équipant le flacon et mis en évidence la causticité de la solution.

Par mesure de précaution, l'ANSM recommande donc aux consommateurs de rapporter les flacons d'Urgo Verrues Tenaces à la pharmacie.

Les laboratoires Urgo ont mis en place un numéro vert pour répondre aux questions des patients : 0 800 272 000